

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Th. WAUTERS, Directeur
B.D.U. - Direction des Monuments et des Sites
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

V/Réf. : CC/2283-0012/05/2015-239PR (DMS)
N/Réf. : JMB/JET-2.18/s.577
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : JETTE. Avenue de Jette, 225 : Couvent des Rédemptoristes. Transformation de la bibliothèque en espace polyvalent.
Avis préalable de la CRMS. Avis modificatif après la visite sur place du 28/09/2015.
(Dossier traité par Mme Caroline Criquillon).

En réponse à votre demande du 03/08, réceptionné le 03/08/2015, avec un avis émis le 03/09/2015, et suite à la visite sur place du 28/09, nous vous communiquons les remarques émis par notre Assemblée en sa séance du 14/10/2015.

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 15 juin 2000 inscrit sur la liste de sauvegarde comme ensemble la totalité de l'église Sainte-Madeleine ainsi que les façades, la toiture et certaines parties de l'intérieur du couvent des Rédemptoristes et comme site le jardin entourant le bien sis avenue de Jette. Suite à une erreur matérielle, cet arrêté de classement définitif ne précise pas lesdites parties intérieures mais elles figurent bel et bien dans l'arrêté d'ouverture d'enquête. Il s'agit de l'oratoire, des espaces de circulation et des escaliers du couvent.

SYNTHESE DE L'AVIS CRMS

La proposition de démolir le mur entre l'ancienne bibliothèque et le couloir et de le remplacer par une ferme triangulée d'1m50 de haut est acceptable car il s'agit d'une intervention réversible, réalisée dans un endroit moins prestigieux du couvent et qui est défendue par les propriétaires des lieux.

Description du projet

Le projet consiste à transférer la bibliothèque, sise au premier étage de l'aile orientale, dans un autre local du couvent et de transformer l'ancienne bibliothèque en salle polyvalente afin de pouvoir y organiser des cycles de conférences. En effet, à l'exception peut-être de l'oratoire du premier étage, le couvent ne dispose pas de salle d'une capacité suffisante pour organiser ce type d'événements dans de bonnes conditions et pour un nombre de personnes suffisant (actuellement il n'est pas possible d'inviter plus de 30 à 40 personnes). Cette transformation requerrait la démolition du plancher d'entresol et du mur de refend qui sépare l'actuelle bibliothèque du couloir déambulatoire du premier étage longeant les baies sur cloître des trois ailes du couvent (la quatrième étant occupé par l'église) au rez-de-chaussée ainsi qu'au premier étage. La reprise des charges de ce mur se ferait par une ferme métallique de structure triangulée (en treillis), d'une portée de 14 m et une hauteur de 1,50 m. Une partie de la mezzanine donnant sur la salle de lecture serait maintenue et prolongée jusqu'aux baies sur cloître.

Réflexion historique

Les plans d'origine (1902-1905, arch. Georges Dhaeyer) montrent que la bibliothèque avait à l'origine une hauteur d'environ 4,50m; elle était équipée d'une galerie située au-dessus du couloir déambulatoire côté cloître. Le plancher de cette galerie était exprimé, en façade, par l'allège séparant les deux baies superposées de l'aile orientale au premier étage; la coupe montre que ces baies étaient conçues tel quel depuis l'origine. L'état actuel de la bibliothèque résulte donc vraisemblablement d'une transformation ultérieure : la hauteur de la salle de lecture a, en effet, été divisée en deux afin de doubler la surface de rayonnement. Cette intervention a modifié la volumétrie et les proportions de la salle de lecture d'origine.

En ce qui concerne l'avant-projet, la CRMS estime que le fait de retrouver la hauteur originelle de l'ancienne bibliothèque constituerait une amélioration. La modification de la logique circulatoire du premier étage (une partie du couloir déambulatoire serait « amputée ») est quelque peu dommageable pour la bonne compréhension du fonctionnement d'origine de ce couloir. Toutefois, comme il s'agit d'une partie du bâtiment assez confidentielle, n'ayant pas fait l'objet d'un traitement particulier, l'intervention ne suscite pas de remarque.

Au niveau structurel, la démolition du mur de refend entre la bibliothèque et le couloir serait résolue au moyen de l'installation d'une double poutre métallique à treillis de 1,50m de hauteur sur presque toute la longueur de la salle (14m) pour assurer la reprise des charges. La partie inférieure de cette poutre se situerait seulement à 2,50m du niveau de sol de la salle. Sa fixation et la reprise des charges latérales n'ont, par ailleurs, pas encore été renseignées dans le présent dossier.

Suite à la visite sur place du 28/09 en présence d'un membre CRMS, des propriétaires et de l'architecte, la solution de la double poutre métallique à treillis a été fermement défendue et confirmée par les demandeurs. Etant donné que toute autre intervention structurelle impliquerait des conséquences plus lourdes, la CRMS accepte l'intervention projetée.

La CRMS estime toutefois qu'il conviendrait d'améliorer l'articulation de la nouvelle salle sur les espaces attenants.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués,

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : - B.D.U. – D.M.S. : Mme Caroline Criquillon